

Département de l'Aveyron  
Arrondissement de Millau  
COMMUNE de REQUISTA

N° 2023 / 37

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA**

**Séance Ordinaire du 10 juillet 2023**

Date de la Convocation : 04 juillet 2023

Date de l'affichage : 04 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 10 juillet à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Aude JALADE ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Présents** : Geneviève ABRANTES ; Annette CLUZEL ; Elian BOUZAT ; Claude BAUMES ; Jacky LACAN ; Martine ALBUCHER ; Michel LAURENS ; Philippe ANTOINE ; Aude JALADE ; Pierre GRIMAL ; Jean-Michel RECOULES ; Claudine GRIMAL.

**Procurations** : Fabienne VERGNES à Jean-Michel RECOULES ; Sophie ESTEVENY à Aude JALADE ; Angélique MASSOL à Martine ALBUCHER.

**Absents et excusés** : Vincent NICOULEAU ; Josette VAYSSE.

**OBJET : PROGRAMME D'AMENAGEMENT PLACE DE LA POSTE / BD VICOMTE DE CADARS- APPROBATION DU PROJET DEFINITIF – LANCEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce projet s'inscrit dans un programme d'aménagement global de 3 places. A ce titre, par délibération n° 2020/76 le Conseil Municipal a confié la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet au cabinet « TOUT EST PAYSAGE / Cyrile BONNET / LBP ETUDES & CONSEIL ».

La phase 1 relative à la place François Fabié étant terminée, il est décidé de lancer la phase 2 concernant l'aménagement de la place de la Poste et du bd. Vicomte de Cadars.

Cette opération, en continuité et en complémentarité avec l'aménagement de la place François Fabié, présente les mêmes caractéristiques principales, à savoir une désimperméabilisation du sol et une renaturation de l'espace dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur. Cet aménagement permettra également une sécurisation de l'espace public (pour les piétons ; cyclistes ; poussettes et personnes à mobilité réduite) à ce jour inexistant sur cette place et sur le boulevard.

Une réunion publique organisée le 04 juillet 2023 a permis de définir les contours de ces aménagements et de présenter un projet conforme aux attentes des riverains et des citoyens de la commune.

Suite à la proposition faite par le Maître d'Œuvre, Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- De valider le projet d'aménagement de la place de la Poste- bd Vicomte de Cadars comme présenté en annexe de la présente délibération.
- D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises relatif au programme de l'aménagement place de la Poste / Bd Vicomte de Cadars :

Pour un coût estimé pour le lot 1 « Voirie et Réseaux Divers » comprenant :

|  |               |
|--|---------------|
| ☞ Place de la poste :                  | 703 908 € HT. |
| ☞ Bd Vicomte de Cadars – ferme :       | 229 192 € HT. |
| ☞ Bd Vicomte de Cadars – option éclose | 44 024 € HT.  |
| Soit                                   | 977 124 € HT. |

Pour un coût estimé pour le lot 2 « espaces verts » à 81 456 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, cet exposé entendu,

**DECIDE : a l'unanimité**

- **De valider** le projet d'aménagement de la place de la Poste /bd. Vicomte de Cadars comme présenté en annexe de la présente délibération.
- **D'approuver** le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à ce programme.
- **De procéder** au lancement de la consultation des entreprises sous la forme d'un MAPA.
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.
- **dit** que les crédits sont et seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,  
**Aude JALADE**



Le Maire,  
**Michel CAUSSE**

